

Délibération DEL-CC-2024-126

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (6)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

**Absents (12)** : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 26-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Claire PAULIC

### SPORT

#### **Centre de tennis régional Nord-Aquitaine - Participations financières Fédération Française de Tennis / Ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis / Tennis Club de Bressuire au projet : convention avec le TCB relative à l'offre de concours**

Annexe : Convention offre de concours Tennis Club de Bressuire Centre régional de tennis Nord-Aquitaine

**Vu** la délibération du 26 juin 2024 du conseil communautaire relative à l'adoption du coût prévisionnel et du plan de financement du centre régional de tennis Nord-Aquitaine ;

**Considérant** que la Fédération Française de Tennis s'engage à soutenir les clubs en matière d'installations et d'équipements sportifs par la mise en place d'une Aide au Développement des Clubs et de la Pratique ;

**Considérant** que la Ligue régionale de Tennis s'engage à soutenir le club dans le cadre du projet de centre régional de tennis nord-Aquitaine ;

**Considérant** que les subventions versées à l'association par la Fédération Française de Tennis et par la Ligue Régionale de Tennis constituent une participation au financement au projet « centre régional de Tennis Nord-Aquitaine » ;

Il s'agit de fixer les modalités de participation financière par offre de concours du « Tennis Club de Bressuire » au projet de centre régional de tennis nord-Aquitaine et de les porter par convention.

- Reversement des subventions sollicitées par le club dans le cadre du projet

La subvention versée par la Fédération Française de Tennis à l'association « TCB » s'élève à 100 000€.

La subvention versée par la ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis à l'association « TCB » s'élève à 50 000€.

- Participation du club à la réalisation de terrains de padel

Le club « TCB » s'engage à prendre en charge 2 terrains de padel sur les 4 installés dans la salle 1 pour un montant de 70 000€.

- Modalités financières :

Le Club s'engage à reverser à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais par une offre de concours l'intégralité des subventions versées par la fédération française de Tennis et la ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis au plus tard dans l'année qui suit la réception de l'équipement.

Le club s'engage également à verser une offre de concours à hauteur de 70 000 € pour la création de 2 terrains de padel.

La convention ci-annexée avec l'association TCB reprend l'ensemble de ces modalités.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **Adopter les modalités de participation financière sous forme d'offre de concours avec l'association Tennis Club de Bressuire au projet de centre régional de tennis nord-Aquitaine telles que présentées et portées dans la convention ci-annexée ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



# Convention relative à l'offre de concours par l'association « Tennis Club Bressuirais » à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

**Entre :**

**L'association « Tennis Club Bressuirais »**

234 boulevard de l'Europe 79300 BRESSUIRE  
d'une part,

**ET**

**La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**

27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 Bressuire  
d'autre part

**Vu** la délibération du 25 juin 2024 du conseil de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

**Considérant** que la Fédération Française de Tennis s'engage à soutenir les clubs en matière d'installations et d'équipements sportifs par la mise en place d'une Aide au Développement des Clubs et de la Pratique

**Considérant** que la Ligue régional de Tennis s'engage ....( A compléter avec retour officiel de la ligue)

**Considérant** que les subventions versées à l'association par la Fédération Française de Tennis, par la Ligue Régionale de Tennis sont une participation au financement au projet « centre régional de Tennis Nord-Aquitaine »

## PREAMBULE

La présente convention concerne le projet « Centre régional de tennis nord-Aquitaine ».

Cet équipement accueille chaque année deux tournois internationaux : le Top 10-12 (300 à 400 enfants de 10 à 12 ans, présence de toutes les ligues, environ 30 pays) et le tournoi Séniors ITF-FUTURE labellisé par la Fédération internationale de Tennis. Il participe également au championnat national France - PRO A, auquel s'ajoutent une douzaine de compétitions de niveau régional. Cet équipement est aussi affecté aux entraînements des clubs du Comité départemental et de la Ligue de Nouvelle Aquitaine de Tennis. Il est également structuré pour assurer une mission d'EPS pour les établissements scolaires autour du tennis notamment.

L'équipement est propriété de la commune de Bressuire. Au regard de l'intérêt communautaire précisé par délibération de la communauté d'agglomération en date du 14 décembre 2022, l'équipement est partiellement mis à disposition de la CA2B (courts de tennis, vestiaires et village sportif). Un procès-verbal formalise cette mise à disposition.

L'utilisateur permanent est aujourd'hui le Tennis Club Bressuirais, labellisée Association adaptée Handisport.

Ce projet crée une mobilisation des 6 clubs de tennis du territoire qui projettent au travers de cet équipement des animations communes, voire des rapprochements de clubs (groupement d'employeurs pour les éducateurs...), des initiations vers de nouveaux publics en lien avec les structures Politiques de la ville pour le quartier Valette, avec les établissements d'enseignement (collèges, lycée, MFR...), etc.

La participation de l'association intéressée aux travaux constitue une offre de concours et se fait par conséquent sans aucune contrepartie.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJETS DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière du « Tennis Club Bressuirais » au projet présenté en préambule.

### **ARTICLE 2 • DESCRIPTION DU PROJET**

Les investissements portés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais qui font l'objet de la présente convention concernent :

- le réaménagement d'une salle avec la création de 4 terrains de padel (salle 1)
- la rénovation de la salle de tennis couvert avec 2 courts aux normes internationales (salle 2)
- la construction d'une nouvelle salle comprenant 3 courts de tennis couverts portant ainsi à 5 le nombre de courts couverts aux normes internationales (salle 5)
- la construction de 4 courts extérieurs de tennis
- la création d'un "village sportif", nouvel espace de convivialité respectant les règles d'accessibilité
- la rénovation de vestiaires et bureaux

### **ARTICLE 3 – COÛTS DU PROJET**

<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>CREATION DE COURTS DE TERRAIN DE TENNIS COUVERTS - SALLE 5</b>	<b>1 769 259,98 €</b>
<b>RENOVATION DE LA SALLE ET CREATION DE 4 COURTS DE PADEL - SALLE 1</b>	<b>755 146,55 €</b>
<b>REHABILITATION DE LA SALLE : CHANGEMENT COUVERTURE ET REFECTION DES COURTS - SALLE 2</b>	<b>462 069,47 €</b>

<b>RENOVATION COMPLETE DES COURTS EXTERIEURS (4 COURTS)</b>	<b>174 046,00 €</b>
<b>RENOVATION DES VESTIAIRES ET BUREAUX</b>	<b>218 229,00 €</b>
<b>EXTENSION VILLAGE SPORTIF</b>	<b>873 390,33 €</b>
<b>HONORAIRES MOE + ETUDES DIVERSES</b>	<b>771 421,94 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 023 563,27 €</b>

#### **ARTICLE 4 – SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LE CLUB DANS LE CADRE DU PROJET**

**La subvention versée par la Fédération Française de Tennis à l'association « TCB » s'élève à 100 000€.**

**La subvention versée par la ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis à l'association « TCB » s'élève à 50 000€.**

#### **ARTICLE 5 – PARTICIPATION DU CLUB A LA REALISATION DE TERRAINS DE PADEL**

Le club « TCB » s'engage à prendre en charge 2 terrains de padels sur les 4 installés dans la salle 1.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT**

Le Club s'engage à reverser à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais l'intégralité des subventions versées par la fédération française de Tennis et la ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis au plus tard dans l'année qui suit la réception de l'équipement.

Le club s'engage à verser une offre de concours à hauteur de 70 000 € pour la création de 2 terrains de padels. Le montant sera ajusté en fonction du coût réel des 2 terrains de padels.

#### **ARTICLE 7 - LITIGES LIES A LA CONVENTION**

En cas de désaccord relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de privilégier la voie d'un règlement amiable. A défaut d'avoir pu aboutir à un tel règlement dans un délai raisonnable, le tribunal administratif de POITIERS pourra être saisi par l'une ou l'autre des parties.

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Bocage Bressuirais,

Pour le Tennis Club Bressuirais